

Conseil de Quartier de la Dhuis

Charte de fonctionnement

Conformément à la demande de la Municipalité, et suite à la mise en place des représentants de quartier le 14 octobre 2014, cette charte est proposée au conseil de quartier du 4 novembre 2014.

1 // DEFINITION ET ROLES DES PARTICIPANTS AU CONSEIL DE QUARTIER DE LA DHUYS

- **Membres participants** : Le conseil est ouvert à tous les habitants résidant dans le quartier de la Dhuis. Ils sont membres et participants de droit.

- **Animateur du conseil de quartier** : Les représentants de quartiers (tels qu'évoqués dans la charte de la Ville de Bagnolet) sont appelés animateurs du conseil de quartier.

Les animateurs participent activement à l'organisation du conseil, à l'animation des débats, à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions, au suivi des sujets et des thèmes abordés, à la diffusion de l'information, à la mobilisation des habitants ainsi qu'à la coordination des requêtes établies par le conseil auprès des élus et techniciens de la ville. Ils n'ont pas vocation à orienter les propositions des habitants du quartier mais à en élaborer une synthèse des propositions et les transmettre à la Municipalité.

Les premiers animateurs se sont portés volontaires suite à l'appel à candidature initial de la Ville. Tout habitant du quartier de la Dhuis peut se porter volontaire pour rejoindre le groupe d'animateurs en se faisant connaître auprès des autres animateurs.

- **Relais territoriaux** : les relais territoriaux sont des habitants qui se portent volontaires pour faire remonter les informations et requêtes provenant d'autres habitants voisins (dans une même rue, un même immeuble, etc.). Ils participent activement à la diffusion des informations et des actions du conseil sur l'ensemble du quartier.

- **Elus de la Ville de Bagnolet** : les élus sont fortement invités à suivre et prendre part à tous les débats du conseil de quartier.

2 // REUNIONS DU CONSEIL DE QUARTIER DE LA DHUYS

Le conseil se réunit tous les premiers mardis du mois soit 8 réunions à la fin juin 2015:

- mardi 4 novembre 2014
- mardi 2 décembre 2014
- mardi 6 janvier 2015
- mardi 3 février 2015
- mardi 3 mars 2015
- mardi 7 avril 2015
- mardi 5 mai 2015
- mardi 2 juin 2015

3 // FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier se réunit une fois par mois en alternant réunions plénières et ateliers de groupes de travail. Ainsi la première réunion plénière (mardi 4 novembre) est dédiée à l'organisation du conseil et la réunion suivante (mardi 2 décembre) consistera en ateliers de groupes de travail thématique.

Groupes de travail thématiques

Quatre thématiques de travail collectif sont proposées initialement : Espace public et qualité de vie, Sécurité, Urbanisme, Déplacement et Voirie.

Les groupes de travail sont composés d'habitants participants qui souhaitent approfondir et suivre les thématiques et élaborer des propositions d'actions (courriers, mobilisation citoyenne, suivi de projets, pétitions, événements etc...).

Les groupes de travail s'organisent en auto-gestion. Un plan de travail initial est proposé en annexe sur la base des remontées formulées par les habitants lors de la première réunion du 14 octobre 2014.

Il est important qu'un rapporteur synthétise le travail et le transmette au groupe des animateurs pour diffusion large.

Animation du conseil de quartier

Les animateurs du conseil de quartier coordonnent l'ensemble des travaux et initiatives. Ils modèrent les débats et s'assurent de la tenue des réunions du conseil.

Après délibération, les animateurs transmettent aux élus municipaux et aux techniciens en charge de ces problèmes à la Mairie les demandes des habitants du quartier. Pour avoir une vue d'ensemble complète sur la faisabilité de tel ou tel point, des élus ou des techniciens de la Mairie pourront sur invitation du conseil s'exprimer sur ces sujets et participer aux groupes de travail.

4 // COMMUNICATION

Les besoins en communication suivants sont identifiés pour le fonctionnement des missions décrites ci-dessus du conseil de quartier :

- Remontées des requêtes/demandes par les habitants
- Suivi et restitution des groupes de travail
- Restitution des débats des réunions du conseil aux habitants
- Mobilisation des services de la ville et des élus
- Mobilisation des habitants : participation aux réunions, délibérations ou votation, pétitions, courriers, événements...

Des solutions efficaces et accessibles à tous sont en cours d'élaboration. Liste de diffusion mail, réflexion autour d'un blog futur, documents partagés sur Internet et mise à disposition de document pour ceux qui n'ont pas accès à l'informatique.

Ces éléments seront précisés au cours des prochaines réunions du conseil.

5 // ANNEXES

- Présentation des 4 groupes de travail thématiques proposés
- Tableau de suivi des sujets et problématiques remontées